

13

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTS A METZ EN FETE

La commission des Affaires Culturelles réunie en date du 6 mai dernier propose de reconduire l'opération culturelle « Metz en fête » du 27 juin au 20 Août 2009. Une centaine de spectacles seront présentés gratuitement dans une trentaine de sites, principalement en plein air (calendrier joint en annexe). Le programme 2009 se décline donc chaque semaine en concerts de musiques actuelles, de musique classique, en spectacles des arts de la rue, de théâtre, de danse, en séances de cinéma et également en formes expérimentales. Le ton de cette programmation se veut festif avec un esprit quelque peu décalé.

Renouvelant l'objectif de l'année passée d'élargir l'accueil de nouveaux publics, l'accent sera mis sur une décentralisation de certains projets dans les quartiers de Metz (Sablon, Metz-Nord-Patrotte, Les Iles, Bellecroix, Vallières, Magny, Borny, Centre-Ville). Des spectacles et une douzaine d'ateliers seront ainsi présentés à des publics ciblés : les personnes âgées en lien avec l'ensemble des maisons de retraite et les habitants des quartiers du Sablon, de Metz Nord-Patrotte, de Borny, de Bellecroix en lien avec les Centres sociaux et socioculturels.

Une enveloppe disponible de 225 000 €, au budget de l'exercice en cours, permet de construire en partenariat avec des associations ou structures de production locales voire nationales la programmation de 2009. Il vous est proposé de verser un montant de 163 050 € des subventions aux associations dont la répartition est détaillée dans la motion.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A METZ EN FETE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 6 mai 2009,

DÉCIDE l'attribution de subventions pour un montant total de 163 050 € aux associations suivantes :

-Adagio	2 200 €
-Amis de la Maison Rabelais	2 000 €
-ALPAM	4 300 €
-Association des Franco-Berbères de Metz	3 700 €
-Bouche à Oreille	15 000 €
-Caranusca	2 800 €
-Centre d'Etudes Grégoriennes de Metz	2 200 €
-Chalom	400 €
-Compagnie du Tire Laine	6 800 €
-Compagnie Boomerang	7 000 €
-Compagnie Deracinemoa	4 700 €
-Compagnie des Bestioles	2 200 €
-Compagnie Vis Comica	2 150 €
-Ensemble Vocal Féminin Fame	300 €
-EPCC Metz en Scènes	40 000 €
-Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle	4 900 €
-Fragment	4 700 €
-INECC Mission Voix Lorraine	5 000 €
-La Balestra	1 100 €
-L'échange	1 800 €
-Les Gonfleurs d'Hélice	600 €
-Lollypops	4 800 €
-Maîtrise de la Cathédrale	1 000 €
-Metz Lorraine Japon	1 000 €
-Metz Ville Tango	3 400 €
-Musiques Volantes	10 000 €
-Nunatak	4 000 €
-Pas assez	5 000 €

-Photo Forum	3 000 €
-Plein Jeu	1 000 €
-Pour qu'elle revienne	4 100 €
-Syntagma Musicum	3 200 €
-Théâtre de l'Ipomé	1 000 €
-Théâtre de la Lucarne	4 500 €
-Théâtre Sous la pluie	2 000 €
-Groupe Vocal Variations	1 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles ou conventions se rapportant à la mise en œuvre de ces opérations.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE